

IPARRALDEKO
CONSERVATOIRE
KONTSER MAURICE
BATORIOA RAVEL
PAYS
BASQUE

**ANNÉE SCOLAIRE
2026 / 2027**

GUIDE DES TARIFS

**DROITS D'INSCRIPTION
ET
LOCATION D'INSTRUMENTS**

LES DROITS D'INSCRIPTION ET FRAIS ASSOCIÉS

Les droits d'inscription sont fixés par délibération du Conseil d'Administration du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel et sont composés ainsi :

- **Frais de dossier de 20 €** : (*pour chaque usager inscrit*)
A régler pour toute inscription/réinscription et/ou intégration au Conservatoire. Une réinscription administrative entraîne de fait une facture des frais de dossier de 20 €. Ces frais sont facturés une seule fois par élève et couvrent les démarches administratives et pédagogiques nécessaires à l'intégration.
- **Frais de scolarité** : (*facture annuelle de l'année scolaire*)
Ils varient en fonction du niveau d'études, du quotient familial et du lieu de résidence. Pour le calcul des frais de scolarité, le quotient familial et le lieu de résidence retenus seront ceux justifiés au moment de l'inscription.
Le tarif extérieur s'applique à toutes les personnes résidant hors du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays basque.

Les droits facturés correspondent aux frais d'admission et de scolarité relatifs au cycle des études choisies. Ils sont forfaitaires, indépendants du nombre de cours dispensés et ne peuvent être proratisés.

FACTURATION

- Le tarif des frais de scolarité est appliqué sur présentation d'un justificatif de domicile et/ou d'une attestation de quotient familial **pendant la période** des inscriptions / réinscriptions au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur. A défaut, le tarif maximum sera appliqué à l'usager sans effet rétroactif en cas de réclamation.
- La réinscription est conditionnée aux paiements des droits d'inscription et/ou de location de l'année précédente.
- La situation de la famille prise en compte pour la facturation est celle déclarée au moment de l'inscription.
- **Pas de révision tarifaire en cours d'année :**
 - Tout changement de situation personnelle en cours d'année ne pourra faire l'objet d'une révision de tarif.
 - Le quotient familial CAF ou MSA pris en compte est celui fourni au moment de l'inscription. Aucun quotient actualisé ne pourra être accepté en cours d'année, y compris en cas de modification de la situation familiale (séparation, changement de foyer, etc.).
- En cas de niveau différent entre la FM et la pratique instrumentale, il sera convenu de retenir le niveau instrumental pour la facturation. Dans l'éventualité d'une double pratique instrumentale, le niveau retenu sera le plus haut des deux.
- Dans le cadre du double cursus en CE1, la facturation portera sur l'année découverte musique + le tarif double cursus. Au-delà, il sera convenu de retenir le cursus dominant pour la facturation principale à laquelle s'ajoutera le double cursus.

- **Classes à Horaires Aménagés** : Les élèves des Classes à Horaires Aménagés (CHAM/CHAD/CHAT/CHADMB) dans les établissements partenaires sont exonérés des droits d'inscription. Tout autre cursus suivi au conservatoire sera facturé en fonction du cycle et du lieu de résidence de l'élève.
- **Horaires Facilités** : Les élèves des Classes à Horaires Facilités des lycées René Cassin (Bayonne) et André Malraux (Biarritz) bénéficient du tarif de la Communauté d'Agglomération Pays basque. Le tarif « double cursus » s'applique en cas de suivi d'un second cursus.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Règlement en une fois

Le paiement doit être effectué dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la facture, par l'un des moyen de règlement suivants :

- Chèque bancaire
- Virement bancaire
- Paiement par carte bancaire en ligne
- Pays basque au cœur (carte ou bon)

À défaut de paiement dans ce délai, une demande de paiement sera adressée. En l'absence de régularisation, votre dossier sera transmis au service contentieux de la Direction Générale des Finances Publiques, qui engagera les procédures nécessaires au recouvrement de la créance.

Paiement par prélèvement automatique en 4 mensualités sans frais

Le règlement s'effectue en quatre échéances selon le calendrier suivant :

- 9 novembre 2026 : 20 € de frais de dossier + 1/4 des frais de scolarité
- 9 décembre 2026 : 1/4 des frais de scolarité
- 8 janvier 2027 : 1/4 des frais de scolarité
- 8 février 2027 : 1/4 des frais de scolarité

Pour les fratries, la première échéance inclura autant de frais de dossier que d'élèves inscrits.

Pour bénéficier de ce mode de paiement, le mandat SEPA dûment complété et signé, accompagné d'un RIB, doit être fourni lors de l'inscription.

Le prélèvement automatique est proposé comme une facilité de paiement. Les frais de scolarité demeurent intégralement dûs.

En cas de prélèvement rejeté par l'établissement bancaire, cette facilité de paiement sera immédiatement suspendue. À défaut de régularisation, le dossier sera transmis au service contentieux de la Direction Générale des Finances Publiques, qui engagera les démarches nécessaires au recouvrement de la créance.

A NOTER

Sauf indication contraire lors de la réinscription, le paiement en quatre fois est automatiquement reconduit pour les familles ayant opté pour ce mode de règlement l'année précédente.

En cas de changement de compte bancaire ou d'établissement, il convient de transmettre un nouveau RIB ainsi qu'un mandat SEPA complété (téléchargeable sur le site internet) à l'adresse suivante : scolarite@cmdt-ravel.fr

La réinscription pour l'année scolaire suivante est conditionnée au règlement intégral des sommes dues au titre de l'année précédente.

LA LOCATION DES INSTRUMENTS

La location d'instruments est exclusivement réservée aux élèves inscrits en cursus instrumental (pas pour les pratiques amateurs).

Les frais sont forfaitaires, non soumis au quotient familial et demeurent dûs en totalité, même en cas d'achat d'un instrument en cours d'année.

TARIFS 2026 - 2027	
LOCATION INSTRUMENTS (tarif à l'année)	
Location d'instruments Catégorie 1 : Gaita – Silbote - Ttun ttun à peau – Txistu - Xirula	50 €
Location d'instruments Catégorie 2 : Ttun ttun à cordes - Flûte traversière - Hautbois - Clarinette - Basson - Saxophone - Cor - Trompette / Cornet - Trombone – Tuba / Euphonium / Baryton - Violon - Alto - Violoncelle Contrebasse – Guitare - Viole de Gambe - Accordéon - Xylophone - Triki	135 €
Location d'instruments Catégorie 3 : Clavecin	190 €

DÉMISSION ET REMBOURSEMENT

Toute démission en cours d'année scolaire doit être notifiée par courriel au pôle scolarité : scolarite@cmdt-ravel.fr

Les cours dispensés au mois de septembre font partie intégrante de l'année scolaire et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des cours d'essai.

Une démission signifiée après le 31 octobre (sauf cas particuliers du tableau ci-dessous), n'entraîne en aucun cas l'arrêt des prélèvements automatiques ou l'annulation de la facture.

En cas de démission en cours d'année, les frais de dossier et les frais de scolarité restent intégralement dus, **sauf exceptions spécifiques détaillées dans ce tableau :**

ANNULATION D'INSCRIPTION OU DEMISSION		
Période	Frais de dossier	Frais de scolarité
Avant le 31 octobre <i>Uniquement si l'élève n'a assisté à aucun cours</i>	✓ Remboursés intégralement	✓ Remboursés intégralement
Entre le 1er novembre et le 31 décembre	✗ Non remboursés	⚠ Non remboursés 💡 Exception : déménagement ou maladie avec justificatif → remboursement 2/3
Après le 1er janvier	✗ Non remboursés	✗ Non remboursés

Le formulaire de demande de remboursement est téléchargeable sur notre site et doit être transmis par e-mail à scolarite@cmdt-ravel.fr.

CONTACTS

Pôle Sclarité du Conservatoire Maurice Ravel Pays basque

29, cours du Comte de Cabarrus - 64100 BAYONNE

05.59.31.21.84 - scolarite@cmdt-ravel.fr

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (sauf le vendredi jusqu'à 17h00)

Accueil physique : du lundi au jeudi de 14h à 18h

TARIFS 2026 - 2027		
Les droits d'inscription = Frais de dossier + Frais de scolarité		
Frais de dossier	20€	- Somme forfaitaire / élève, quelle que soit la discipline - Montant fixe, le quotient familial ne s'applique pas / Non remboursables
Frais de scolarité	Voir tarifs ci-dessous	- Variables en fonction du cycle, du lieu de résidence et du quotient familial - S'ajoutent aux frais de dossier

	TRANCHES TARIFAIRES – CAPB*								
	Tranche 1 QF 0<300	Tranche 2 QF 301<600	Tranche 3 QF 601<800	Tranche 4 QF 801<1000	Tranche 5 QF 1001<1200	Tranche 6 QF 1201<1500	Tranche 7 QF 1501 <1800	Tranche 8 QF 1801 <2000	Tranche 9 QF >2001
Initiation Musique et Danse / Ini Théâtre /	62 €	104 €	166 €	228 €	270 €	311 €	353 €	394 €	415 €
Année découverte (musique) / Premiers pas (danse) Cycle 1 & Grands Débutants	73 €	121 €	194 €	267 €	315 €	364 €	412 €	461 €	485 €
Cycle 2	74 €	124 €	198 €	272 €	322 €	371 €	421 €	470 €	495 €
Cycle 3 - Détermination	76 €	126 €	202 €	278 €	328 €	379 €	429 €	480 €	505 €
Cycle Spécialisé - CPES	92 €	153 €	244 €	336 €	397 €	458 €	519 €	580 €	610 €
Formation complémentaire Post DEM/DEC	113 €	188 €	300 €	413 €	488 €	563 €	638 €	713 €	750 €
Théâtre - dispositif "année envol"	57 €	95 €	152 €	209 €	247 €	285 €	323€	361 €	380 €
Module Zabala - Chœur Tutta Voce - Théâtre en basque - Txalaparta	15 €	25 €	40 €	55 €	65 €	75 €	85 €	95 €	100 €
Double Cursus** (coût du 2 ^{ème} cursus)	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €
Ateliers Pratiques Amateurs : tarifs annuels									
Cours individuels	74 €	123 €	196 €	270 €	319 €	368 €	417 €	466 €	490 €
Atelier collectif Musique - Danse - Théâtre - Chœurs	63 €	105 €	168 €	231 €	273 €	315 €	357 €	399 €	420 €
Par Atelier supplémentaire	32 €	53 €	84 €	116 €	137 €	158 €	179 €	200 €	210 €

* Communauté d'Agglomération Pays basque (la liste des communes concernées est disponible pages 7 et 8)

** Le double parcours est possible sous réserve de compatibilité des cours et de la validation annuelle des responsables pédagogiques concernés. Le conservatoire n'a, en aucun cas l'obligation d'accéder à cette demande.

TARIFS 2026 - 2027		
Les droits d'inscription = Frais de dossier + Frais de scolarité		
Frais de dossier	20€	- Somme forfaitaire / élève, quelle que soit la discipline - Montant fixe, le quotient familial ne s'applique pas / Non remboursables
Frais de scolarité	Voir tarifs ci-dessous	- Variables en fonction du cycle, du lieu de résidence et du quotient familial - S'ajoutent aux frais de dossier

TRANCHES TARIFAIRES – HORS CAPB*

	Tranche 1 QF 0<300	Tranche 2 QF 301<600	Tranche 3 QF 601<800	Tranche 4 QF 801<1000	Tranche 5 QF 1001<1200	Tranche 6 QF 1201<1500	Tranche 7 QF 1501 <1800	Tranche 8 QF 1801 <2000	Tranche 9 QF >2001
Initiation Musique et Danse / Ini Théâtre	101 €	168 €	268 €	369 €	436 €	503 €	570 €	637 €	670 €
Année découverte (musique) / Premiers pas (danse) / Cycle 1 & Grands Débutants	107 €	178 €	284 €	391 €	462 €	533 €	604 €	675 €	710 €
Cycle 2	108 €	180 €	288 €	396 €	468 €	540 €	612 €	684 €	720 €
Cycle 3 / Détermination	110 €	183 €	292 €	402 €	475 €	548 €	621 €	694 €	730 €
Cycle Spécialisé / CPES	129 €	215 €	344 €	473 €	559 €	645 €	731 €	817 €	860 €
Formation complémentaire Post DEM/DEC	156 €	260 €	416 €	572 €	676 €	780 €	884 €	988 €	1 040 €
Théâtre - dispositif "année envol"	72 €	120 €	192 €	264 €	312 €	360 €	408 €	456 €	480 €
Module Zabala - Chœur Tutta Voce - Théâtre en basque - Txalaparta	17 €	28 €	44 €	61 €	72 €	83 €	94 €	105 €	110 €
Double Cursus** (coût du 2 ^{ème} cursus)	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €
Ateliers Pratiques Amateurs : tarifs annuels									
Cours individuels	83 €	138 €	220 €	303 €	358 €	413 €	468 €	523 €	550 €
Atelier collectif Musique - Danse - Théâtre - Chœurs	72 €	120 €	192 €	264 €	312 €	360 €	408 €	456 €	480 €
Par Atelier supplémentaire	44 €	73 €	116 €	160 €	189 €	218 €	247 €	276 €	290 €

**double parcours possible sous réserve de compatibilité des cours et de la validation annuelle des responsables pédagogiques concernés. Le conservatoire n'a, en aucun cas, l'obligation d'accéder à cette demande.

COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE (CAPB)

A

64220 AHAXE ALCIETTE BASCASSAN
64210 AHETZE
64120 AÏCIRITS CAMOU SUHAST
64220 AINCILLE
64130 AINHARP
64220 AINHICE MONGELOS
64250 AINHOA
64470 ALCAY ALCABEHETY SUNHARETTE
64430 ALDUDES
64470 ALOS SIBAS ABENSE
64120 AMENDEUX ONEIX
64120 AMOROTS SUCCOS
64600 ANGLET
64220 ANHAUX
64270 ARANCOU
64120 ARBERATS SILLEGUE
64210 ARBONNE
64120 ARBOUET SUSSAUTE
64200 ARCANGUES
64120 ARHANSUS
64640 ARMENDARITS
64220 ARNEGUY
64120 AROUE ITHOROTS OLHAIBY
64130 ARRAST LARREBIEU
64120 ARRAUTE CHARRITE
64310 ASCAIN
64220 ASCARAT
64130 AUSSURUCQ
64240 AYHERRE

B

64430 BANCA
64130 BARCUS
64520 BARDOS
64200 BASSUSSARRY
64100 BAYONNE
64120 BEGUIOS
64120 BEHASQUE LAPISTE
64220 BEHORLEGUY
64270 BERGOUEY VIELLENAVE
64130 BERROGAIN LARUNS
64120 BEYRIE SUR JOYEUSE
64200 BIARRITZ
64520 BIDACHE
64780 BIDARRAY
64210 BIDART
64700 BIRIATOU
64240 BONLOC

64120 ILHARRE

64340 BOUCAU
64240 BRISCOUS
64120 BUNUS
64220 BUSSUNARITS SARRASQUETTE
64220 BUSTINCE IRIBERRY

C

64250 CAMBO LES BAINS
64520 CAME
64470 CAMOU CIHIGUE
64220 CARO
64130 CHARRITTE DE BAS
64130 CHERAUTE
64500 CIBOURE

D

64120 DOMEZAIN BERRAUTE

E

64250 ESPELETTE
64130 ESPES UNDUREIN
64220 ESTERENÇUBY
64120 ETCHARRY
64470 ETCHEBAR

G

64120 GABAT
64220 GAMARTHE
64130 GARINDEIN
64120 GARRIS
64190 GESTAS
64130 GOTEIN LIBARRENX
64210 GUETHARY
64520 GUICHE

H

64480 HALSOU
64240 HASPARREN
64470 HAUX
64640 HELETTE
64700 HENDAYE
64130 L'HOPITAL SAINT BLAISE
64120 HOSTA

I

64120 IBARROLLE
64130 IDAUX MENDY
64640 IHOLDY

64120 ORSANCO

64780 IRISSARRY
64220 IROULEGUY
64220 ISPOURE
64240 ISTURITS
64250 ITXASSOU

J

64480 JATXOU
64220 JAXU
64120 JUXUE

L

64240 LA BASTIDE CLAIRENCE
64120 LABETS BISCAY
64220 LACARRE
64470 LACARRY ARHAN CHARRITTE DE HAUT
64470 LAGUINGE RESTOUE
64990 LAHONCE
64640 LANTABAT
64120 LARCEVEAU ARROS CIBITS
64560 LARRAU
64480 LARRESSORE
64120 LARRIBAR SORHAPURU
64220 LASSE
64220 LECUMBERRY
64470 LICHANS SUNHAR
64560 LICQ ATHEREY
64120 LOHITZUN OYHERCQ
64250 LOUHOSSOA
64120 LUXE SUMBERRAUTE

M

64240 MACAYE
64120 MASPARRAUTE
64130 MAULEON LICHARRE
64120 MEHARIN
64240 MENDIONDE
64130 MENDITTE
64220 MENDIVE
64130 MONCAYOLLE LARRORY MENDIBIEU
64470 MONTORY
64990 MOUGUERRE
64130 MUSCULDY

O

64130 ORDIARP
64120 OREGUE

64470 OSSAS SUHARE
64390 OSSEAN RIVARETTE
64780 OSSES
64120 OSTABAT ASME

P

64120 PAGOLLE

R

64130 ROQUIAGUE

S

64560 SAINTE ENGRACE
64640 SAINT ESTEBEN
64430 SAINT ETIENNE DE BAIGORRY
64500 SAINT JEAN DE LUZ
64220 SAINT JEAN LE VIEUX
64220 SAINT JEAN PIED DE PORT
64120 SAINT JUST IBARRE
64640 SAINT MARTIN D'ARBEROUE
64780 SAINT MARTIN D'ARROSSA
64220 SAINT MICHEL
64120 SAINT PALAIS
64310 SAINT PEE SUR NIVELLE
64990 SAINT PIERRE D'IRUBE
64520 SAMES
64310 SARE
64470 SAUGUIS SAINT-ETIENNE
64250 SOURAIDE
64780 SUHESCUN

T

64470 TARDETS SORHOLUS
64470 TROIS VILLES

U

64220 UHART CIZE
64120 UHART MIXE
64990 URCUIT
64430 UREPEL
64122 URRUGNE
64240 URT
64480 USTARITZ

V

64990 VILLEFRANQUE
64130 VIODOS ABENSE DE BAS